

Règlement du JEU GOLF PLUS

Golf Plus Garmin Challenge

Article 1 – Société Organisatrice

La société GOLF PLUS, Société A Responsabilité Limitée au capital de 12880 Euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° B 394035927 dont le siège social est situé au 212, bd Péreire 75107 PARIS
Prise en la personne de son Gérant Monsieur Patrick Schmidlin.

Article 2 : Conditions de participation

La participation à ce concours est gratuite.

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure ou désireuse d'y participer à l'exception des personnels du Groupe GOLF PLUS, ainsi que les membres de leur famille.

La participation à ce jeu est ouverte aux personnes résidant en France métropolitaine, DOM-TOM et étranger.

Concernant les personnes mineures, la participation à ce concours se fait sous la responsabilité d'un représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

ARTICLE 3 : Accès et Modalités de participation

Pour participer, il suffit de mettre en commentaire la réponse qui vous paraît juste entre le **22/06/2018** et le **06/07/2018**.

Le jeu sera mis en place :

- **Sur GolfPlus.fr**
- **Réseaux sociaux de GOLF PLUS.**

Toute tricherie ou toute fausse indication d'identité (nom, prénom, adresse) entraînera la nullité de la participation. Il pourra être procédé, par tous les moyens que les organisateurs jugeront utiles, à la vérification du nom, prénom, âge et adresse des participants.

Ce jeu est limité à une participation par @

ARTICLE 4 : Dotations

La dotation du Challenge est

	Qtés	Valeur unitaire
1 télémètre Garmin Z80	1	649€

ARTICLE 5 : Désignation des gagnants

Le gain sera communiqué par GOLF PLUS sur son blog, son site internet, et directement au gagnant par @.

Les lots sont attribués aléatoirement.

Les lots gagnés ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement en espèces ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Ces lots ne sont pas cessibles.

Toutefois, les organisateurs se réservent le droit de remplacer les prix annoncés par des prix de valeur équivalente.

ARTICLE 6 : Remise de lots

Pour récupérer leur lot (autres que bons de réduction), les gagnants recevront à l'adresse qu'ils auront communiquée par mail à stagiaire@golfplus.fr ou par indiquée sur le bulletin réponse le(s) prix gagné(s).

Tout lot retourné à GOLF PLUS en cas de changement d'adresse et non réclamé dans les 30 jours calendaires suivant la date d'expédition sera perdu pour le participant et demeurera acquis à GOLF PLUS.

ARTICLE 7 : Responsabilités

Les lots remis aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à aucun échange pour quelque cause que ce soit.

GOLF PLUS, la société organisatrice, ne sera en aucun cas tenue pour responsable des défauts de fabrication, panne ou autre dysfonctionnement du lot proposé. Toute réclamation à ce sujet devra être adressée au fabricant de l'objet concerné.

GOLF PLUS se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de prolonger ou d'annuler le présent jeu.

ARTICLE 8 : Contestations

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci, sera tranchée souverainement par les organisateurs qui statueront sans possibilité de recours.

ARTICLE 9 : Respect de la vie privée

GOLF PLUS s'engage à respecter la vie privée des participants et à protéger les informations qu'ils lui communiquent. Elles sont confidentielles et traitées comme telles.

Conformément aux dispositions de la loi n° 878-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer auprès de GOLF PLUS.

ARTICLE 10 : Droit de publication des données personnelles

La société organisatrice se réserve le droit de publier sur Internet et tout autre support de communication liée à la présente opération, les partenaires, les noms, prénom et ville des gagnants, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir à d'autres droits que le prix gagné par ceux-ci.

ARTICLE 11 : Règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Ce règlement peut être demandé à blog@golfplus.fr et/ou obtenu sur simple demande écrite formulée à GOLF PLUS – Service Marketing – 2, rue de Normandie 78630 ORGEVAL.

Les frais d'affranchissement de la demande de règlement seront remboursés par virement (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) sur simple demande, au tarif lent français en vigueur (remboursement limité à une demande par foyer, même nom, même adresse).

Toute demande de règlement parvenue autrement que selon la procédure décrite ci-dessus ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 12 : Remboursements

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet et téléphone mobile offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est néanmoins expressément précisé que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute et le mobinaute pour son usage de l'Internet et du mobile en général et que le fait pour le participant de se connecter au Site ou via son smartphone et de participer aux jeux ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.